

ASSEMBLÉE NATIONALE9 février 2006

SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS - (n° 2427)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 179

présenté par
M. Huyghe, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 14

Rédiger ainsi l'alinéa 3 de cet article :

« *De la renonciation anticipée à l'action en réduction* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Intitulé du paragraphe 3 de la section 2 du chapitre III du titre II du livre III du code civil)

Amendement de coordination (avec l'intitulé retenu à l'article 11 du projet de loi).